

Mairie de BETHONVILLIERS

N°14 JANVIER 2021 bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Chers concitoyens

Dans un premier temps je tiens à remercier toutes les électrices et tous les électeurs pour m'avoir reconduit dans mes fonctions pour un quatrième mandat.

Nous Venons de vivre une année très difficile et j'espère que ce maudit virus quitte au plus vite notre territoire national.

L'année 2021 sera une année de recensement pour notre commune de Béthonvilliers et ce travail a été confié à Madame Roseline BEYER, secrétaire de mairie et je compte sur toutes et tous pour lui réserver un très bon accueil.

2020 fut une année de travaux sur nos bâtiments communaux (remplacement des fenêtres de la classe, de la cuisine, de la salle des fêtes, sécurisation de notre terrain de sport, la mise en place d'un nouveau calvaire en lieu et place d'un calvaire disparu depuis de très nombreuses années.

Pour l'année 2021 nous ferons le maximum de travaux sur nos chemins et certaines rues du village et ceci en fonction de nos possibilités financières.

A l'aube de cette nouvelle année, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux mais également une très bonne santé.

Une nouvelle fois merci de votre confiance.

TRES BONNE ANNEE 2021

Claude EPINETTE

**Le conseil municipal vous souhaite à tous
Une bonne année 2021**



Présentation de la nouvelle équipe
du conseil municipal :

De gauche à droite, Nick DESCHAMPS retraité - 2ème adjoint, Claude EPINETTE retraité - Maire, Michel LEGRAND retraité - 1^{er} adjoint, Brigitte DESCHAMPS retraitée, Annette EPINETTE retraitée, Sylvie MORINET- secrétaire, Thierry MORINET retraité, Pascal PICHARD - éleveur et céréalier, Sébastien VIVIEN - céréalier, Gilles MELET- céréalier, Jean Michel TESSIER - Travaux public, assainissement et céréalier et notre secrétaire de Mairie, Madame Roseline BEYER.

Mairie de BETHONVILLIERS

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Agenda des séances 2020

Durant cette année, votre Conseil municipal s'est réuni à quatre reprises.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 février 2020

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Sébastien VIVIEN, Mme Corinne THIROUARD,

Excusés : Anne-Marie CHARLES (pouvoir Michel LEGRAND), Gilles MELET (pouvoir Sébastien VIVIEN)

Absent : Nicole GUET

Secrétaire : Corinne THIROUARD

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le conseil municipal, approuve le compte-rendu du 19 décembre 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019-COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants :

Déficit d'investissement 13 189 .51 euros

Excédent de fonctionnement 82 105.78 euros

Il décide d'affecter la somme de 13 189.51 euros à l'article 1068.

Par la même occasion, il approuve le compte de gestion présenté par Mme. PETRONI Isabelle, le trésorier.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour 2019

Taxe d'habitation 18.95 %

Foncier Bâti 14.48 %

Foncier Non Bâti 25.23 %

BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal examine et vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement 162 976.17 €.

Section d'investissement : 42 414.59 €.

SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire liste chaque subvention versée au titre de l'année 2019 et demande la reconduction de celles-ci, à l'exception de celle versée à la FNACA, de l'aide familiale d'Authon du perche, et du foyer socio-éducatif du collège d'Authon en attendant le devenir de ces-dits clubs. Le conseil municipal décide :

- de reconduire les subventions versées aux organismes en 2020, à l'exception de celles listées ci-dessus.

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier son contrat groupe statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ouverts à l'adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention à l'Association de Sauvegarde de l'Église Saint-Martin pour un montant de 708€.

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire informe que la commune de Béthonvilliers envisage une collaboration avec la « Fondation 30 Millions d'amis » propose la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification de ces chats, La fondation s'engage ainsi à prendre en charge financièrement ces opérations à hauteur de 50% de leur montant. Le coût forfaitaire pour une opération de stérilisation - castration est d'environ 70 € soit un total de 560 € (cinq cent soixante euros) pour 8 chats.

La participation financière demandée à la Commune de Béthonvilliers est de 50 % du coût total soit 280 € (deux cent quatre-vingt euros), pour 8 chats.

Afin d'acter ce partenariat avec la Fondation 30 Millions d'amis, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et d'inscrire la dépense de 280 € au budget primitif pour l'année 2020. En parallèle la capture de ces chats est réalisée par LUCKYDOGS capture moyennant la somme de 114.00 €. Cette somme est également inscrite au budget 2020.

DIVERS

- Tour de garde élection municipale, chaque élu se positionne sur une plage horaire pour les élections des 15 et 22 mars 2020.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Mai 2020

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND Gilles MELET, Sébastien VIVIEN, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Nick DESCHAMPS, Thierry MORINET, Madame Brigitte DESCHAMPS

Absentes excusées : Annette EPINETTE, Sylvie MORINET

Secrétaire : Sébastien VIVIEN

Le conseil municipal est réuni à la salle des fêtes, compte-tenu de la distension sociale liée au CORONAVIRUS, élit le maire et les adjoints.

- Mr EPINETTE CLAUDE est élu au 1^{er} tour, avec 10 voix

Monsieur le maire souhaite s'adjoindre 2 adjoints qui sont élus chacun au 1^{er} tour :

- Mr LEGRAND Michel est élu, 1^{er} adjoint avec 11 voix
- Mr DESCHAMPS Nick est élu, 2^{ème} adjoint avec 10 voix

Monsieur le maire donne lecture de la charte aux conseillers.

Le conseil municipal propose les délégués suivants :

SIAEP Béthonvilliers : EPINETTE Claude, VIVIEN Sébastien (titulaires), Nick DESCHAMPS (suppléant)

PARC NATUREL ET REGIONAL DU PERCHE : Michel LEGRAND (titulaire) Nick DESCHAMPS (suppléant)

TERRITOIRE ENERGIE : EPINETTE Claude (titulaire) Jean-Michel TESSIER (suppléant)

INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal vote les indemnités du Maire et des Adjoints, à compter du 27 Mai 2020 :

Indemnité du Maire :

Le Maire percevra 100% de l'indemnité maximale représentant 25.5% de l'indice brut

Indemnité des Adjoints :

Les adjoints percevront chacun 50% de l'indemnité maximale représentant 9.90 % de l'indice brut.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 juin 2020 à 20H 30

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND Gilles MELET, Sébastien VIVIEN, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Nick DESCHAMPS, Thierry MORINET, Mesdames Brigitte DESCHAMPS, Annette EPINETTE

Excusée : Sylvie MORINET

Secrétaire : Roseline BEYER

Le conseil municipal élit les délégués auprès des syndicats :

Communauté de Communes	Titulaire : EPINETTE CLAUDE ; Suppléant : LEGRAND MICHEL
CLECT	Titulaire : Annette EPINETTE ; Suppléant : Brigitte DESCHAMPS
Commission Travaux	Jean-Michel TESSIER, Gilles MELET, Sébastien VIVIEN, Michel LEGRAND, Thierry MORINET, Pascal PICHARD
Commission des fêtes	Thierry MORINET, Nick DESCHAMPS, Sébastien VIVIEN
Commission cimetière	Michel LEGRAND, Pascal PICHARD
Commission fleurissement	Annette EPINETTE, Sylvie MORINET, Brigitte DESCHAMPS, Nick DESCHAMPS
Commission Finances / Budget	Claude EPINETTE, Jean-Michel TESSIER, Gilles MELET, Michel LEGRAND, Thierry MORINET, Pascal PICHARD, Nick DESCHAMPS
Parc Naturel et Régional du Perche	Titulaire : Michel LEGRAND ; Suppléant : Nick DESCHAMPS
Territoire d'énergie	Titulaire : Claude EPINETTE ; Suppléant : Jean Michel TESSIER
Pôle d'équilibre territorial et rural	Titulaire : Jean-Michel TESSIER ; Suppléant : Michel LEGRAND
Syndicat des Eaux	Titulaires : Claude EPINETTE, Sébastien VIVIEN ; Suppléant : Nick DESCHAMPS
SMAR	Sébastien VIVIEN, Annette EPINETTE
Bassin de l'Huisne	Nick DESCHAMPS, Annette EPINETTE
Sictom	Titulaire : Nick DESCHAMPS ; Suppléant : Michel LEGRAND
Eure et Loir Numérique	Titulaire : Nick DESCHAMPS ; Suppléant : Thierry MORINET
Ecole	Titulaire : Sébastien VIVIEN ; Suppléant : Brigitte DESCHAMPS
Correspondant défense	Thierry MORINET

TABLEAU CCID (commission communale des impôts directs)

La direction départementale des finances publiques doit déterminer les 6 titulaires et 6 suppléants qui devront siéger à la CCID.

Pour ce faire, elle a transmis un tableau afin que le maire sélectionne 24 personnes de sa commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il convient de choisir un coordinateur et un agent recenseur. Mme BEYER Roseline est nommée pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu à partir 21 janvier jusqu'au 20 février 2021.

ASSURANCE ELUS

Le conseil approuve la proposition de la Société « GROUPAMA », relative au contrat d'assurance élus, pour un montant de 60 € / an.

RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CDC :

Le Maire donne lecture du rapport annuel de la CDC. Le conseil municipal le valide.

DIVERS

La lucarne de toit de la mairie est très endommagée, et menace de tomber. M. Michel LEGRAND propose d'offrir gracieusement un « Vélux » pour procéder à la réparation. Un devis est demandé à l'entreprise MARCHAND FRERES afin d'effectuer les travaux de pose.

Il comprend la dépose de la lucarne, le lattage et recouvrement en ardoises et la pose du « Velux » pour un montant de 2 244.00 euros HT.

Des devis concurrents seront demandés.

Fin de la réunion 21H 15.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 juillet 2020 à 20H 30

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Gilles MELET, Sébastien VIVIEN, Jean-Michel TESSIER, Nick DESCHAMPS, Mesdames Brigitte DESCHAMPS, Annette EPINETTE

Excusés : Sylvie MORINET (pouvoir Annette EPINETTE), Thierry MORINET (pouvoir Claude ÉPINETTE), Pascal PICHARD (pouvoir Gilles MELET).

Secrétaire : Sébastien VIVIEN

ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal se réunit ce jour au vu des élections sénatoriales. Il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

Claude ÉPINETTE est élu titulaire.

Suppléant 1: Brigitte DESCHAMPS ; suppléant 2 : Sébastien VIVIEN ; suppléant 3 : Nick DESCHAMPS.

ADDITIF A LA DELIBERATION 2020-14

Nous avons reçu un courrier de la sous-préfecture relatif à la délibération 2020-14, fixant les indemnités du maire et des adjoints. Il convient de préciser le taux de l'indice de référence (1027), à la délibération initiale.

DIVERS

Lors du précédent conseil, la décision de demander un devis concurrent pour les travaux de lucarne de la mairie avait été prise. La société EARL PICHARD a répondu et a transmis un devis dépose, reprise de charpente et repose de la lucarne pour un montant de 1 470 00 euros HT.

Pour rappel, le devis de l'entreprise MARCHAND FRERES se portait à 2 244.00 euros HT.

Le conseil municipal choisi l' EARL PICHARD pour effectuer les travaux.

Fin de la réunion à 21H

MAIRIE DE BETHONVILLIERS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2020 à 20H 30

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND Gilles MELET, Sébastien VIVIEN, Jean-Michel TESSIER, Pascal PICHARD, Thierry MORINET, Mesdames Brigitte DESCHAMPS, Annette EPINETTE, Sylvie MORINET

Excusés : Nick DESCHAMPS (pouvoir Annette EPINETTE).

Secrétaire : Sébastien VIVIEN

Le compte rendu du 10 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une minute de silence est respectée en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, assassiné à Conflans -Sainte -Honorine. Le drapeau est mis en berne le week end du 24 octobre.

SUBVENTION POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le conseil accepte la subvention de mille euros du SIAEP Béthonvilliers/Coudray-au-Perche/Beaumont-les-Autels à la vue du renouvellement du matériel informatique.

Par ailleurs, il choisit le devis de la société AZ COMPUTER, qui comprend un boîtier intégrant 1 disque SSD, 1 CPU 3.6Ghz, WINDOWS 10 pro dématérialisé pour un montant HT de 669.00 . Le reste du matériel étant récupéré de l'ancien poste. Une décision modificative sera validée afin d'inscrire les crédits sur l'imputation budgétaire nécessaire.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Dans le cadre de la remise en concurrence du contrat d'assurance, une proposition de contrat de groupe SOFAXIS par le CDG 28 est faite. Une seconde proposition par GROUPAMA est reçue.

	CONTRAT GROUPE SOFAXIS	GROUPAMA
CNRACL Sans franchise	6.89%	6.20%
IRCANTEC Sans franchise	1.20%	1.15%

Le conseil syndical valide la proposition de GROUPAMA : décès accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité sans franchise au taux de 6.20% pour les agents CNRACL et 1.15% pour les agents IRCANTEC.

Le contrat est valable durant trois ans.

TRAVAUX CHEMINS

L'ensemble des chemins sont en bon état. Il serait opportun de désherber et de balayer certains. Gilles MELET s'est proposé pour apporter son aide et matériel pour le désherbage.

Néanmoins, dans le cadre des opérations de travaux d'investissement, et des demandes de subventions à mettre en place pour 2021, il convient d'identifier les voies qui nécessitent des réfections ou embellissement. La rue du Pissot a été identifiée. M. le maire contactera les entreprises PIGEON ET LEFEVRE pour obtenir des devis, et invitera le conseil à se prononcer.

NOEL DES ENFANTS La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser le spectacle de Noël, accompagné de la distribution de jouet, à chaque enfant de la commune, (de la naissance à la classe de CM2), 11 enfants sont concernés. Cette année, les parents des enfants seront invités à venir retirer les cadeaux en mairie.

DIVERS

- Monsieur le sous-préfet Cédric BOUET est nommé directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française et quitte la sous-préfecture. Madame PIETRI Anny, (sous-préfète de Châteaudun), assurera l'intérim.
- M PELLETIER Thierry (pompier sur la caserne d'Authon du Perche) nous interroge sur la faisabilité de distribuer une feuille de calendrier des pompiers en l'intégrant entre les pages de notre bulletin municipal. Un encart sera indiqué à celles et ceux qui souhaiteraient apporter leur contribution. Aucune somme d'argent ne sera collectée au cours de cette distribution.
- La cérémonie du 11 novembre ne sera pas publique, quelques conseillers accompagneront M le Maire qui déposera une gerbe de fleurs au monument aux morts.
- Le CCAS autrefois obligatoire dans toutes les communes est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Une délibération sera émise en ce sens.
- Par courrier du 01 octobre, une habitante de la commune, nous a informé des dépenses occasionnées pour avoir accueilli, nourri et soigné durant quelques jours, un chien errant venu s'installer chez elle. Son souhait étant le remboursement des frais engagés. Le conseil municipal a opposé un refus à cette demande.

Fin de la réunion 21H40

INFORMATIONS IMPORTANTES

MES DEMARCHES ADMISTRATIVES

L'Etat a mis en place des démarches administratives par Internet :

- la carte grise pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire ou une déclaration de cession de véhicule. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.
- Une demande de carte d'identité : Rendez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.
- Une demande de passeport : en ligne ou à la mairie de Nogent le Rotrou.

N'OUBLIEZ PAS

LES MOMENTS DE RENCONTRE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre : Gerbe déposée au monument aux morts, en petit Comité : Maire, adjoints, conseillers, pour cause de confinement



08 Mai 2020

11 novembre 2020

Le Noël des enfants : Cette année, les parents des enfants seront invités à venir retirer les cadeaux en Mairie. Le spectacle de Noël sera supprimé cette année.

LES OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :

Les poubelles doivent impérativement être sorties le dimanche soir pour un ramassage le lundi matin. Le lundi matin, il est trop tard.

L'entretien des trottoirs est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est vivement recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires concernés en sont responsables et s'exposent à des poursuites.

Les propriétaires ou locataires ayant des haies en bordure de rue sont tenus de les tailler pour la sécurité de tous.

Stationnement des voitures : Un geste citoyen, respectez la signalisation, les panneaux de stationnement interdit.

CALENDRIER DES POMPIERS 2021

Compte tenu des mesures sanitaires, avec votre bulletin municipal, cette année, vous trouverez le calendrier des sapeurs pompiers. Ce calendrier vous est offert. Vous pouvez, en retour envoyer un don à l'adresse suivante : centre de secours - 46 Avenue Pierre et Marie Curie - 28330 AUTHON du PERCHE.

NOTA : Mentionner bien votre adresse afin de recevoir un reçu pour la déduction fiscale. En dernière page, vous trouverez le mot du chef du centre de sapeurs pompiers D'AUTHON DU PERCHE

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN, ASESM.

Chères amies, chers amis,

Comme pour toutes les associations, l'année 2020 est une année morose où nous n'avons pu réaliser nos manifestations habituelles. Le propre d'une association, c'est de réunir ses membres en leur proposant des activités stimulantes. Espérons que le coronavirus, en 2021, nous permette de retrouver ces liens associatifs qui nous manquent tant dans notre vie actuelle.

AG : par chance, nous avons fixé la date de notre AG le 14 mars, la veille des élections municipales, et nous l'avons tenue volontairement en petit comité.

Après l'adoption des rapports moral et financier, **un nouvel administrateur** a été élu à l'unanimité. Il s'agit de Loïc Fontaine qui habite Authon du Perche. Loïc Fontaine, retraité, est entre autres président de la Caisse locale du Crédit agricole, et au plan culturel, président des obsèques pour Authon et ses alentours.

Pour clore cette Assemblée générale, **un diaporama**, créé par Michel Legrand, nous a rappelé tous les travaux réalisés depuis la création de l'association. Nous espérons pouvoir le représenter à une autre occasion, car il illustre bien tous les efforts entrepris pour l'église depuis 2003, tant par la municipalité que par notre association.

Un pot de l'amitié a suivi avec saumur pétillant et petits canapés préparés par Monique Legrand.

Nos projets : nous avons terminé l'isolation et le crépi de la sacristie, commandés en 2018, mais il a fallu nous refaire une santé financière, car nos projets à venir pèsent lourd. Il s'orientent dans deux directions : des travaux de restauration et

des travaux d'embellissement, pour rendre l'église Saint-Martin plus sûre et plus accueillante, aux croyants comme aux visiteurs.

En matière de restauration, nous devons refaire les lambris du mur nord de la nef et du mur ouest de la chapelle de la Vierge. Les lambris actuels ont été à l'origine directement placés contre le crépi des murs et ils sont très abîmés. Nous avons pu passer commande pour la réfection des lambris de la chapelle de la Vierge auprès de ABC Menuiserie.

En matière d'embellissement, nous souhaitons remplacer la suspension non électrifiée de la chapelle de la Vierge par un lustre qui fasse pendant avec celui de l'église. Aussi, n'hésitez pas à rejoindre l'association pour nous aider à la développer et à réaliser tous les travaux.

Chères amies, chers amis, sachez que nous pensons à vous, et surtout prenez soin de vous. Même si nous devons nous retrouver en comité restreint pour Noël, nous vous souhaitons un bon Noël familial et nous vous disons à 2021.

ASSOCIATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

PRESIDENTE : Florence Terray

TRESORIER : Michel

Legrand

La Buissonnière

28330 BETHONVILLIERS

1 chemin de la Renardière

28330 BETHONVILLIERS

Comité des Fêtes de Béthonvilliers

Chères Amies, Chers amis.

Que dire de cette année 2020 qui restera à jamais une année unique pour le comité des fêtes puisque depuis le début de sa création, il y a 19 ans, c'est la première fois que nous sommes contraints d'annuler toutes nos manifestations. Cette année blanche nous attriste mais la santé reste évidemment la priorité de tous. Mais elle aura au moins eu le mérite d'avoir reposé nos bénévoles qui seront sûrement frais et disponibles dès que nous pourrons à nouveau ouvrir notre salle des fêtes!

Ce moment de calme est aussi un moment où nous pouvons prendre du recul et c'est pourquoi je voudrai vous faire partager quelques petits souvenirs qui nous rappellent pourquoi nous sommes là et le but de notre association. En effet, le comité des fêtes a été créé en 2001 par Jean-Charles Moron qui avait pour objectif de faire vivre le village autour de deux manifestations, la Saint-Martin qui n'existait plus depuis au moins 40 ans, et la Chandeleur qui permettait de se rassembler en pleine période d'hiver.

C'est ensuite, avec l'arrivée d'Anne-Marie Charles à la présidence en 2002, que la première brocante eu lieu. Au départ, il n'y avait que la partie basse du village qui était animée. Mais celle-ci avait pris une telle ampleur grâce à André Charmeteau qui prenait à cœur l'organisation, qu'elle fut élargie jusqu'au stade. André pris la présidence en 2004 et continua à entretenir ces trois manifestations ainsi que le cochon grillé le 13 juillet. Les bénévoles permettaient d'organiser le feu d'artifice, le Noël des enfants, la décoration du village.

Et c'est sur cette base que j'ai repris la présidence en 2011. Ces expériences acquises durant ces 10 premières années, ont permis de faire perdurer l'animation du village jusqu'à l'année dernière.

Alors je voudrais remercier ces pionniers qui nous ont permis, durant bientôt 20 ans, de se retrouver autour d'une table, de danser et surtout de garder de merveilleux souvenirs.... Mais évidemment, tout cela n'aurait pas pu se faire sans tous les bénévoles qui nous entourent depuis ces années et qui font notre principale force. Un grand MERCI à tous !

Restons encore patient, et je suis certains que nous nous retrouverons très prochainement. En attendant, prenez bien soin de vous et vos proches.

Amicalement,

Jérôme NOUVELLE
Président du Comité des Fêtes de Béthonvilliers
www.cf-bethon.com

Club de l'Amitié

Triste année pour le club de l'amitié.

Comme tous les clubs nous avons arrêté nos activités en Mars. Nous espérons une reprise début 2021.

L'année prochaine, si le covid nous le permet, nous envisageons d'organiser un loto au mois de mars pour pallier aux deux lotos que nous n'avons pas pu faire en 2020.

Réorganiser une journée Galette des Rois, notre journée plein air et le repas de Noël.

Nous souhaitons reprendre le plus vite possible avec des nouveaux visages, car le nombre d'adhérents baisse chaque année.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021, en espérant que la fin du COVID nous permettra de relancer nos activités.

Amicalement

Nick DESCHAMPS
Président du club de l'amitié
La Bourguignière – 28330 Béthonvilliers

INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE...INFO SERVICE

Mairie :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01

FAX n° 02 37 49 50 31

Secrétaire de mairie: Roseline BEYER

Jours et heures de permanence :

Mardi : de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 08h00 à 12h00

Salle des fêtes :

Dépôt de garantie : 400€

Location 120€ la journée, 180 € les deux jours.

Location de la classe : 60€ la journée.

Concessions au cimetière

(50 ans) : 1 place : 150€ - 2 places

250€

100€ par place supplémentaire.

Columbarium (30 ans) : 500€

Jardin du souvenir (30 ans) : 100€

SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01

FAX n° 02 37 49 50 31

Secrétaire : Roseline BEYER

Jours et heures de permanence :

Mardi : de 8h00 à 12h30

Vendredi : 8h00 à 12h30 et de 13h.30 à 18h30



Départ en retraite de M. Michel DENIS
(fontainier depuis le 01 / 11 / 1999).

Président : Claude EPINETTE

Nom du fontainier : Thierry DREUX

N° de téléphone : 06 01 85 45 62

Nous vous invitons à découvrir le nouveau site de la commune de Béthonvilliers, à l'adresse suivante : www.bethonvilliers.fr

Règlementation relative à l'interdiction de nourrir les animaux errant :

- Règlement sanitaire départemental.

Titre VI Section 4 art .120 et arrêté permanent n°109 du 25/09/2014

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissement publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats, les chiens et les pigeons.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Nourrir les animaux errants sur la voie publique est passible d'une amende de 450€.

TRAVAUX : Réalisations

Après de longues années d'absence, le Calvaire est de retour à l'angle de la route de Coudray et de la route des Forges. Il a repris sa place initiale. Il a revu le jour avec la participation de Claude EPINETTE, Michel LEGRAND, Jean Michel TESSIER.

Fleurissement du village : C'est grâce à la nouvelle équipe que nous avons pu contempler les fleurs du village, malgré la sécheresse. Avec la participation de Annette EPINETTE, Brigitte DESCHAMPS, Sylvie MORINET, Nick DESCHAMPS.

Nous remercions Anne Marie CHARLES pour avoir fleuri le village pendant de longues années.

Remplacement de la lucarne par un vélux, sur le bâtiment de la Mairie. Lucarne devenue dangereuse par sa vétusté ; Travaux réalisés par l'entreprise Alban PICHARD.

Afin de dissuader les GENS DU VOYAGE de s'installer sur le stade, nous avons sécurisé les trois entrées du stade avec des poteaux fixes en fer et des poteaux bois et fer, démontables dans les passages des véhicules. Travaux réalisés par Claude EPINETTE, Michel LEGRAND, Jean Michel TESSIER, M. Thierry MORINET.



Calvaire



Village fleuri



Entrée stade



Vélux (toit Mairie)

RECENSEMENT

DE LA POPULATION 2021

C'est utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (école, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
CONSTRUIRE DEMAIN**

Le recensement sur internet : C'est encore plus simple !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit.

Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Madame Roseline BEYER ci-dessous sera notre agent recenseur pour La commune de Béthonvilliers du 21/01/2021 au 20/02/2021.

Merci de lui réserver un très bon accueil.



Madame Roseline BEYER



Quand ?

Parmi ses missions réglementaires et obligatoires, le SPANC de la Communauté de Communes du Perche doit réaliser un contrôle/diagnostic de toutes les installations ANC tous les 10 ans. Le prochain débutera à partir du 4^{ème} trimestre 2019 et s'étalera sur plusieurs années.

Qui ?

Toutes les installations ANC sont concernées. Les diagnostics seront effectués par secteur géographique.

Combien ?

Comme pour l'assainissement collectif, le service de l'assainissement non collectif fait l'objet de redevances destinées à financer les charges du SPANC dont ses missions sont réglementaires et obligatoires. A ce jour, la redevance Spanc est de 32€/an/foyer pour les installations non conformes.



Pourquoi ?

4 à 5 millions de foyers français sont équipés d'une installation ANC (Assainissement Non Collectif). Ces installations peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues.

C'est pourquoi, les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) ont pour mission d'assurer le suivi du bon fonctionnement et de l'entretien des installations ANC présentes sur leur territoire. A l'échelle de la Communauté de Communes du Perche, 2 622 installations sont concernées.

Comment ?

Vous serez contactés par courrier pour fixer un rendez-vous – en votre présence – avec le technicien d'Eure-et-Loir Ingénierie. Sur place, le technicien identifiera les différents éléments de votre installation. Une fois que les informations auront été collectées, le technicien vous proposera un bilan de votre installation mais aussi des conseils sur tous les aspects pratiques et réglementaires qui pourraient vous être utiles.

Diagnostic Périodique Des Installations D'assainissement Non Collectif

Après la visite ?

Vous recevrez un rapport de visite qui contiendra l'ensemble des observations faites lors du diagnostic ainsi qu'un schéma de votre dispositif d'assainissement.

Le rapport établira selon les cas :

- des recommandations pour l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de votre installation,
- des propositions pour mettre fin à d'éventuels désagréments,
- les démarches à effectuer en cas de problème sanitaire ou environnemental important.

Conservez bien votre rapport de visite du diagnostic réalisé sur votre installation d'assainissement non collectif, il vous sera demandé pour être joint au dossier technique en cas de vente de votre habitation – (durée de validité de 3 ans).

SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE
3, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou - 02.37.52.18.82 - contact@cc-perche.fr

N°200203-12 – Service public d’assainissement non collectif (SPANC) : tarifs du service pour les usagers

L’An deux mille vingt, le trois février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent-Le-Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l’ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 46

ETAIENT PRESENTS : 30 - François HUWART, Président, Guy CHAMPION, 1^{er} Vice-président, Marie-Anne PICHARD, 2^{ème} Vice-présidente, Michel THIBAUT, 3^{ème} Vice-président, Dominique FRANCHET, 4^{ème} Vice-président, Daniel BOSSION, 5^{ème} Vice-président, Philippe RUHLMANN, Francis VAUDRON, Pascal MELLINGER, Patrice LERIGET, Pierre FERRE, Claude EPINETTE, Gilbert DALIBARD, Luc CALLU, Rudy BUARD, Michel RICOUL, Annie SEVIN, Catherine CATESSON, Harold HUWART, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Jérémie CRABBE, Catherine MAUGER, Gérard DEVOIR, Josiane SEIGNEUR, Éric AGUILLE, Jean-Robert JACQUET, Jean HAREAU, Patrick GOUHIER, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 2 - Pierre BOUDET par Jacques MARTIN, Marc LHUILLERY par Nathalie BRUNET ;

POUVOIRS : 2 - Thierry COSSE à Catherine MAUGER, Guy BOCQUILLON à Gérard DEVOIR ;

ABSENTS : 12 - Philippe BELLAY, Thomas BLONSKY, Yannick FRAPSAUCE, Didier BOUHET, Gaëlle COULON, Marie POIRIER, Jean-Pierre BOUDROT, Philippe RETOUT, Dominique WATTEBLED, Pierrette DENIS, Alain JOSSE, Bertrand de MONICAULT, délégués titulaires ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RUHLMANN

Etaient invités : Monsieur BOUET, Sous-préfet de Nogent-Le-Rotrou, excusé, et Madame la Trésorière Principale de la Trésorerie de Nogent-Le-Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, présente.

Rapporteur : Dominique FRANCHET

Pour tenir compte de nouvelles prestations, il est proposé de faire évoluer les tarifs aux usagers comme suit :

	Prestataire	Tarif usager /HT	Tarif usager /TTC	Pour memoire
				Tarif usager 2019/TTC
Diagnostic initial	ATD	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement				
Diagnostic initial ou contrôle périodique	ATD	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contre visite avec passage caméra	ATD	77,27 €	85,00 €	
Diagnostic immobilier (vente) :				
Diagnostic - sans passage caméra 1er Immeuble	ATD	113,64 €	125,00 €	125,00 €
Diagnostic - avec passage caméra 1er Immeuble	ATD	153,64 €	169,00 €	169,00 €
Immeubles suivants générant des eaux usées domestiques sur la même propriété (forfait global)	ATD	77,27 €	85,00 €	85,00 €
Contre visite avec passage caméra	ATD	77,27 €	85,00 €	85,00 €
Permis de Construire	ATD	90,91 €	100,00 €	100,00 €
Certificat Urbanisme - Permis Aménager - Déclaration Préalable de travaux	ATD	45,45 €	50,00 €	50,00 €
Vidange :				
Vidange groupée d'une fosse septique, traitement et dépotage (jusqu'à 3m3)	Valmat	160,00 €	176,00 €	185,00 €
Vidange d'un bac à graisse seul, transport et dépotage	Valmat	105,00 €	115,50 €	
Supplément au-delà de 3m3 (par m3 supplémentaire)	Valmat	30,00 €	33,00 €	27,50 €

Supplément pour une longueur de tuyau d'aspiration > 30ml (forfait)	Valmat	20,00 €	22,00 €	
Supplément pour une intervention en urgence (sous 24H)	Valmat	80,00 €	88,00 €	
Passage du furet dans les canalisations lors d'une intervention (facturé à la minute)	Valmat	1,55 €	1,71 €	
Déplacement sans intervention (absence au RDV ou présence de matières interdites dans l'ouvrage)	Valmat	80,00 €	88,00 €	77,00 €

Les diagnostics initiaux et les contrôles de bon fonctionnement sont financés par la redevance annuelle de 32€.

En cas d'absence lors d'un contrôle de bon fonctionnement ou d'un diagnostic initial, un avis de passage daté sera déposé par le technicien dans la boîte aux lettres de l'habitation. Sans nouvelles de la part de l'occupant sous 15 jours à compter de cette date, le silence sera considéré comme un refus de contrôle et l'installation considérée comme non conforme. Elle sera dès lors redevable de la redevance d'assainissement non collectif.

Il est proposé d'ajouter ce point au règlement du SPANC (à l'article 18). Il sera également inscrit dans l'avis de passage du technicien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

François HUWAR



TROUBLES DE VOISINAGE - ATTENTION !

On parle de trouble anormal de voisinage lorsque la nuisance invoquée excède les inconvénients normaux inhérents aux activités du voisinage.

Selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des personnes, dans les lieux public ou privé ».

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit : par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, chant, talon...) ; ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, tondeuse, outil,) ; ou par un animal (abolements).

On parle de tapage nocturne, lorsque ces bruits sont commis la nuit entre 22h et 7h.

Les nuisances provoquées par les odeurs (nuisances olfactives), peuvent dans certains cas être considérées elles aussi, comme trouble anormal de voisinage, et à ce titre peuvent être sanctionnées.

LE MOT DU CHEF DE CENTRE DES SAPEURS POMPIERS D'AUTHON DU PERCHE

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à travers ce formidable outil de communication qui est le bulletin municipal. D'habitude en cette période de fin d'année, vous entendez sonner à votre porte les sapeurs pompiers du centre de secours d' Authon du Perche pour le traditionnel passage des calendriers. Je profite de cette occasion pour remercier la population de l'accueil chaleureux qui nous est réservé lors de notre campagne.

Comme vous le savez tous, cette année est particulière, en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, nous avons donc décidé de ne pas passer à votre domicile pour vous porter notre calendrier. Le risque d'une éventuelle propagation du virus pourrait être à redouter.

Cette année, notre activité aura été une nouvelle fois soutenue. Nous avons effectué 320 interventions avec un effectif de 21 sapeurs pompier. Afin de pérenniser celui-ci, nous sommes toujours à la recherche de femmes et hommes disponibles et souhaitant s'investir dans l'activité de sapeurs pompiers volontaire.

A l'aube de la nouvelle année, je puis vous assurer que nous continuerons à tout mettre en œuvre afin d'assurer les secours à personnes et la protection des biens de nos concitoyens.

Au nom des sapeurs pompiers d' Authon du Perche, je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2021.

Le chef du centre Secours d'Authon du Perche

Lieutenant Didier BOULAY

